

Vivre Versailles



écologie citoyenne

Réponses de la liste

« Vivre Versailles – écologie citoyenne »

<https://viverversailles.org/>

<https://www.facebook.com/VivreVersailles.ec>

Notre programme

<https://viverversailles.org/wp-content/uploads/2020/03/Programme-municipales-Vivre-Versailles.pdf>

Aux questions de :

SAVE 22 février 2020

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS

UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Questions aux candidats des élections municipales de 2020 pour la commune de VERSAILLES

Les associations membres de SAVE présentes à ce jour sur 13 quartiers de la ville de Versailles souhaitent connaître vos intentions concernant vos projets pour la nouvelle mandature.

Le questionnaire ci-dessous sera envoyé à toutes les listes qui se seront déclarées le 27 février 2020, date de clôture des candidatures. Il a été mis en ligne sur le site de SAVE le 22 février 2020 (en version V1).

Vos réponses devront être retournées à claudeducarouge@wanadoo.fr avant le vendredi 6 mars 2020.

Elles seront diffusées à tous les adhérents (2 000 environ) des associations membres de SAVE et nous en assurerons la mise en ligne pour un large accès public sur notre site Internet : save1.fr

Les questions portent sur les thèmes suivants :

A - Urbanisme / cadre de vie / mobilités

B - Economie

C - Solidarités

D - Education et culture

E - Environnement et transition écologique

F - Information, démocratie et participation

Vivre Versailles



écologie citoyenne

A - Urbanisme / cadre de vie / mobilités

A 0 Quels quartiers nécessitent selon vous des **efforts particuliers d'aménagement** et de rénovation ?

Réponse de **VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

J'aime à penser que de nombreuses personnes ont des avis sur le sujet.
C'est typiquement l'objet de notre mesure n°1

1.DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.

L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

A 1 La **ZAC de Satory Ouest est en préparation**. Comment comptez-vous associer les citoyens à la conception et à la finalisation des projets successifs pour les divers sous-quartiers de cette ZAC, qui vont s'étaler sur 15 ans au moins ?

Réponse de **VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Même réponse - voir mesure n°1

et aussi la 8

8.ACCUEILLIR LES ASSOCIATIONS COMME DES PARTENAIRES DE L'ECOSYSTEME VERSAILLES

Le financement éventuel des associations se fera en concertation et en co-construction avec les associations. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

A 2 Le **patrimoine architectural de Versailles** est en partie protégé par le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Comptez-vous mettre en place les dispositions de protection pour éviter les dérives de densification dans les quartiers hors PSMV ?

Réponse de **VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE**

Oui en lien avec notre mesure 9 –
Le sujet mérite un comité d'usager à lui tout seul.

9.OUVRIER ET GENERALISER LES COMITES D'USAGERS

Chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons de Quartier ...).

- A 3** Le **projet du quartier PION**. Comment comptez-vous maîtriser la délégation déjà engagée avec un promoteur pour mener à bien le projet ? Comment les opérations seront-elles coordonnées avec la commune de Saint-Cyr mitoyenne ? Quelle date prévoyez-vous pour l'enquête publique initialement prévue début 2019 ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Typiquement c'est un projet qui n'est pas en conformité avec nos valeurs et nos façons de faire.

1.DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.
L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

- A 4** Quelles dispositions pensez-vous prendre pour poursuivre l'amélioration de la **circulation et stationnements des vélos, motos et trottinettes** ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Plusieurs de nos mesures répondent à cette question

25.AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne.

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relai (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.

Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2.

33.LANCER UNE NOUVELLE ERE DE DEVELOPPEMENT POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Poursuivre le développement des transports en commun nécessite l'augmentation des budgets qui lui sont consacrés et l'exigence ferme auprès du Conseil Départemental et Régional du maintien de ses financements. Nous lancerons les études relatives à un tramway en lien avec la Communauté d'Agglomération sur les bassins d'emploi à proximité et le mettrons en place au moins sur un axe. Le tramway a déjà existé à Versailles.

34.REPRENDRE EN MAIN LA GESTION DES PARKINGS

Les parkings dont les contrats de délégation au privé arrivent à échéance en cours de mandat seront repris en gestion publique.

Et nous étudierons les solutions alternatives au parking de la place d'Armes pour limiter la pollution de l'air des Versaillaises et des Versaillais.

35.VIVRE AVEC UNE CIRCULATION APAISEE

Prioriser vers les mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public. Permettre à tous de se déplacer en sécurité en instituant la "zone 30" sur la ville. Nous développerons, par exemple autour des écoles, les zones de partage en équivalence des usagers. Pratiquer le vélo deviendra plus facile et sûr, dans le respect de tous les usagers de la rue : automobilistes, cyclistes et piétons. Nous compléterons et sécuriserons le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Des « boulevards à vélos » seront mis en place. Le stationnement des vélos sera triplé : arceaux de rues, garages dans les écoles, les gares... Les Conseils de quartiers choisiront les nouveaux espaces piétons et de tranquillité pour tous. Pour favoriser le commerce de proximité, il sera proposé une rue

A 5 Comment envisagez-vous de faire respecter l'arrêté municipal concernant le **transit des camions** dans Versailles ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Voir réponses ci-dessus : globalement le transit à Versailles va devenir très contraignant pour l'ensemble des véhicules.

Et de plus

67.CENTRER LA POLICE MUNICIPALE SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Stationnement, sûreté du passage dans l'espace public, atteintes à la tranquillité publique, troubles du voisinage, circulation, maintien du bon ordre lors de grands rassemblements sont ses missions essentielles. Nous assurerons une présence de proximité dans tous les quartiers, une police qui répondra aux demandes d'interventions des citoyens et commerçants. Nous mènerons des campagnes de prévention routière dans les écoles.

A 6 Comment comptez-vous développer la **vidéo-surveillance** (nombre de caméras, lieux/quartiers et échéancier) ? Envisagez-vous de publier des bilans périodiques sur les résultats obtenus ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Nous ne croyons pas que la vidéo surveillance soit la solution la plus appropriée si la question est la sécurité des personnes.

66.AGIR POUR LA SECURITE DANS LA VILLE

Nous pensons que la sécurité et la prévention de la délinquance passent aussi par la vie associative, le retissage du lien social, une relation de respect réciproque entre les habitants et la police municipale.

67.CENTRER LA POLICE MUNICIPALE SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Stationnement, sûreté du passage dans l'espace public, atteintes à la tranquillité publique, troubles du voisinage, circulation, maintien du bon ordre lors de grands rassemblements sont ses missions essentielles. Nous assurerons une présence de proximité dans tous les quartiers, une police qui répondra aux demandes d'interventions des citoyens et commerçants. Nous mènerons des campagnes de prévention routière dans les écoles.

A 7 Quelles dispositions comptez-vous prendre pour encourager **l'électro-mobilité et la réduction de la pollution de l'air**. Pensez-vous développer les stations de recharges

électriques publiques ? Le passage des véhicules municipaux à l'électrique ou à l'hydrogène sera-t-il poursuivi ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

25.AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne.

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relai (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.

Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2.

A 8 Avez-vous des projets d'aménagement de **parkings payants** de véhicules dans les rues ou en sous-sol ? Avec quels types de concertation ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Nous allons commencer par faire appliquer la loi concernant le stationnement en surface, utilisation des garages et verbaliser le stationnement sur les trottoirs (Bd de la République).

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relai (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.
(mesure 25)

A 9 Envisagez-vous des **aires de covoiturage** en coordination avec les communes voisines ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Absolument, en lien avec notre mesure 25

25.AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne.

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relai (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.

Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2.

A10 Comptez-vous mettre à profit les **Jeux olympiques de 2024** pour développer certains équipements. Si oui, lesquels ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Dans la mesure où ces aménagements seront durables et écologiques, oui.
Et en même temps nous avons du mal à percevoir en quoi les jeux peuvent être bénéfiques pour les habitants.es et pour notre environnement.

- A 11** Pensez-vous que la Mairie peut et doit participer au débat sur la nécessaire remise en état de ce patrimoine en voie de dégradation que représente le **Potager du Roi**. Si oui, comment?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Nous insisterons pour faciliter l'accès de ce patrimoine aux habitants.

C'est dans ce sens que nous proposons

14.OUVRIR LES LOCAUX MUNICIPAUX ET SCOLAIRES AUX ASSOCIATIONS

En soirée, le week-end ou pendant les vacances, des espaces de certains équipements municipaux et scolaires (préaux, cantine, etc) seront mis à disposition des associations et des pratiques amateurs. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. La Maison des Associations sera réorganisée pour inclure la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Nous mettrons à disposition les espaces et ressources pour favoriser la collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance).

- A 12** Comptez-vous améliorer la **logistique du dernier kilomètre** qui perturbe la circulation aux heures de pointe ? Si oui, comment ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Toutes les mesures déjà citées vont y contribuer.

Nos projets visent à faciliter les mobilités douces et les transports en communs.



B - Economie

B 1 Quelles mesures proposez-vous pour maintenir l'**activité commerciale** intra-muros ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

40.UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE Afin de favoriser l'économie locale et responsable, dans chaque marché de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, nous nous doterons d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables incluant des dispositions sociales, environnementales et locales.

41.ADHERER A LA MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE (MLC) DE VERSAILLES
Nous adhérons à la monnaie locale complémentaire et citoyenne et nous les mettrons en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations. La Ville expérimentera le versement d'une part de ses subventions en monnaie locale. Nous paierons une partie des indemnités des élus avec la monnaie locale. Et nous expérimentons aussi les possibilités de payer une partie des salaires des agents municipaux, et des aides sociales en MLC. Nous soutiendrons les projets d'échanges de savoirs et de services (Accorderie, SEL).

42.METTRE DE LA CONSCIENCE SUR LE FINANCEMENT ETHIQUENous financerons les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques. Comme l'ont initié de nombreuses régions françaises, la Ville demandera un rapport annuel sur leurs activités aux établissements bancaires avec qui elle contracte des prêts.

43.FAIRE DE LA VILLE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE

La municipalité relancera la démocratie sociale en ouvrant des négociations autour de 4 priorités : la résorption de la précarité des emplois dans l'ensemble des services publics locaux, la réduction des horaires atypiques de travail dans les services municipaux (notamment pour les personnels de ménage), le développement de la formation du personnel (en particulier pour les agents de police) et les conditions de travail et de rémunération des travailleurs sociaux (CCAS)

63.SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITE

Nous dissuaderons toute nouvelle implantation ou extension de moyenne ou grande surface. Nous favoriserons la création de commerces de proximité "classiques" (marché, boutique) mais aussi "alternatifs" (AMAP, épicerie coopérative, ressourcerie, etc.). Cette diversité permettra de répondre à la demande de chacun. Le commerce de proximité est un facteur de lien social et de dynamisme pour toute la ville.

B 2 Comment comptez-vous mettre à profit le **flux de touristes dans la ville** en vue de retombées économiques ?.

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Le parking devant la place d'Armes incite les touristes à venir et repartir immédiatement
Nous pensons que sa suppression incitera à des séjours plus long.
La location de vélo à la place avec des pistes cyclables agréables facilitera le séjour et le déplacement des touristes dans les différents quartiers.

Voir notre mesure 25 déjà citée

B 3 Quelles synergies culturelles comptez-vous développer avec les diverses et nombreuses

manifestations **du Château de Versailles**

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Cette séparation entre la ville et le château est un non sens.
C'est à notre avis une question de posture et de relation.

Notre mesure n°1 est aussi valable avec les administrateurs du Château.
Exemple : il est incroyable que le château ne fasse pas le tri de ses déchets !!!

1.DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.

L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.

- B 4** Comptez-vous publier le bilan annuel des divers types d'**emplois présents** sur la commune et leurs évolutions en relation avec les résultats obtenus par la **mission locale pour l'emploi** ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Oui. Et plus généralement

10.FACILITER L'ACCES DES DONNEES PUBLIQUES

Les habitants.es auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élus.es, notamment sur Internet (open data) avec au préalable, si besoin, un effort de pédagogie et la possibilité d'avoir des explications complémentaires. Comme la loi le prévoit, la Ville s'engagera à répondre dans un délai d'un mois aux sollicitations des habitants. Pour cela, des médiateurs de l'information municipale seront créés.

- B 5** Envisagez-vous sous bref délai l'élaboration d'un **Plan de déplacement des salariés des entreprises et des établissements publics (PDIE)** installés sur Versailles ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

C'est une évidence !

C - Solidarités

- C 1** L'accueil des **très jeunes enfants** est-il satisfaisant ? **Sinon**, que proposez-vous pour l'améliorer ? Quelles statistiques publierez-vous sur les listes d'attente des parents?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

22.CREER 100 PLACES PUBLIQUES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Garantir un meilleur accès de tous à l'offre publique éducative de garde et d'accueil des petits enfants et enfants. Cela passe par une augmentation des places dans des crèches réparties équitablement sur la ville. La mixité sociale y sera assurée. Parallèlement, les crèches parentales ou associatives seront soutenues et des dispositifs particuliers seront développés pour les familles ayant des horaires atypiques.

- C 2** L'accueil des 10 500 **étudiants** présents sur Versailles est-il satisfaisant ? Que proposez-vous pour accroître les possibilités d'accueil et les animations dans la ville pour mieux fixer un public jeune et exigeant ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

23.INCLURE LA JEUNESSE DANS SA VILLE

Découvrir et vivre son quartier, son histoire, ses biens communs.

Les jeunes habitants.es seront accompagné.es en milieu scolaire ou non scolaire pour découvrir leur milieu de vie et pour être acteur de leur ville. Ils pourront participer aux actions du quartier, à l'amélioration ou à la création de ses infrastructures, à sa décoration, à son embellissement, à son entretien, à sa vie. Cette démarche inclusive et participative permettra l'émergence de liens entre la ville, l'éducation et le jeune citoyen. Un conseil municipal consultatif des jeunes sera créé.

La Ville repensera l'aménagement à l'échelle des enfants : développement des aires de jeux et parcs de proximité, sécurisation des déplacements piétons et vélo, réduction des vitesses à proximité des équipements d'accueil d'enfants et de jeunes, mobilier urbain à taille d'enfants.

45.ACCUEILLIR TOUTES LES LANGUES

Nous voulons faire de Versailles une vraie ville internationale, qui accueille non seulement les touristes mais aussi l'étranger.ère salarié.e, chercheur.se, étudiant.e ou réfugié.e, en différentes langues, et lui facilite la vie quotidienne et l'accès aux services publics.

73.FAIRE DE LA CULTURE POUR TOUS ET PARTOUT

L'art et la création sont partie intégrante de notre nature humaine et de notre âme. Musées, théâtres, expositions, cinémas, musiques, livres seront accessibles à tous. Nous bousculerons les empêchements, financiers et culturels en particulier. La politique de fréquentation sera revue afin de bénéficier à tous, l'art investira la rue et les actions « hors les murs » de nos équipements. La transversalité sera développée à travers des projets comme le land art d'habitants.es dans les jardins ou avec des projets d'éducation artistique avec le service jeunesse éducation. Il s'agit enfin d'accueillir des propositions artistiques (sculpture, arts de la rue, expo) dans l'espace public, comme le font déjà de nombreuses villes.

Il s'agira d'encourager les pratiques artistiques et culturelles dans les équipements actuels à des tarifs revus à la baisse (notamment pour le conservatoire à rayonnement régional et l'université inter-âges).

21.FAIRE DE VERSAILLES UNE VILLE CO-EDUCATRICE

Nous privilégierons une approche éducative fondée sur la co-éducation, visant le bien-être et l'émancipation. Dans la vie d'un enfant ou d'un jeune tous les temps comptent (celui de l'école, des loisirs, des copains, de la famille), tous

les espaces aussi : espaces et équipements publics, écoles, environnement urbain et naturel. Nous penserons nos actions éducatives dans la globalité. Les parents seront associés à l'élaboration des projets.

C 3 Les capacités **d'aides à domicile** et les capacités d'accueil des **personnes âgées** sont-elles satisfaisantes sur la commune ? Quelles dispositions nouvelles envisagez-vous en relation avec le vieillissement de la population ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

26.CREATION D'UN CENTRE DE SANTE

Pour promouvoir l'accès aux soins pour tous, et sur des plages horaires élargies en week-end et en soirée, pour éviter le déplacement et le temps d'attente aux urgences de l'hôpital Mignot, un centre de santé municipal sera créé dans Versailles. En lien avec les associations de médecins de centre de santé et les associations d'usagers, il sera étudié la possibilité d'associer des compétences d'ophtalmologie et de dentisterie.

55.ENCOURAGER L'HABITAT COOPERATIF

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. En créant des espaces de rencontre au quotidien, il permet de retisser des liens entre les habitants. Il rend aussi possible la cohabitation intergénérationnelle et une meilleure mixité sociale. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur. Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

60.VEILLER AU BIEN-ETRE DES PERSONNES AGEES

Dépendance, isolement, grande précarité, sont les enjeux de la politique envers les personnes âgées. La compétence du Conseil Départemental en la matière est évidemment à prendre en compte dans la définition des priorités de la ville. Nous nous assurerons que l'offre proposée à Versailles soit DIVERSIFIEE ET ADAPTEE AUX DIFFERENTES SITUATIONS ET SOUHAITS DES PERSONNES.

61.CREER LES CONDITIONS DU MAINTIEN A DOMICILE

Le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent et dont la santé et les conditions de vie le permettent doit être encouragé et soutenu par la ville : par un soutien accru aux aidants et aux associations, la professionnalisation des intervenants, le développement de logements et équipements adaptés, par la création d'une plateforme de services (restauration, loisirs, soins, aide à domicile). Nous favoriserons les projets innovants comme les logements intergénérationnels, les appartements regroupés, les foyers-logements avec offres de soins ... Nous créerons une permanence d'information et d'orientation pour les aidants et les seniors.

58.MOBILISER DES MOYENS POUR LA CONVIVIALITE DANS TOUS LES QUARTIERS

Les habitants.es et leurs associations doivent pouvoir trouver du soutien pour organiser des initiatives comme les fêtes, bals populaires, fêtes de rues, vide-greniers, qui visent à animer leur quartier. Au-delà d'un éventuel soutien financier, les maisons de quartier pourront encourager et accompagner la réalisation de ces projets. L'espace public doit permettre les rencontres et la cohabitation de ses différents usages. Les espaces libres seront d'office disponibles pour des initiatives d'habitants.es. La fluidité, la simplicité et la confiance seront les caractéristiques des relations entre les habitants, les élus et les services techniques de la ville dans la réalisation des projets à travers la transparence dans les processus de décision et les disponibilités.

C 4 Comment comptez-vous rendre plus transparente la **gestion des logements sociaux** compte tenu de la multitude des organismes HLM présents sur la commune ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

51.FACILITER ET RENDRE TRANSPARENTE LA MOBILITE DE LOGEMENT

Nous réformerons le système d'attribution des logements sociaux pour vivre la transparence et l'équivalence. Nous favoriserons la mobilité active dans le logement social par la publication d'annonces pour les logements disponibles, facilitant ainsi le déménagement des personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand.

48.CONSTRUIRE DU LOGEMENT POUR TOUS

Pour cela, nous créerons un outil public de construction. La construction de logements ne peut être laissée aux seuls promoteurs privés si l'on veut remédier à l'augmentation des loyers. Nous nous doterons d'un outil public de construction de logements écologiques destinés à la location. Nous nous appuierons sur les compétences des organismes de logement social, dans l'objectif de produire des logements à loyer intermédiaire pour les revenus moyens et de lutter contre la spéculation immobilière. Nous poursuivrons une politique active de construction de logements sociaux en privilégiant les organismes HLM et en limitant la promotion immobilière privée. Nous demanderons à l'État la libération de bâtiments et terrains publics laissés à l'abandon.

49.TRANSFORMER LES METRES CARRÉS

Nous analyserons finement la situation des logements vacants « permanents ». Il y en a actuellement plus de 3 000 à Versailles alors que la demande est importante et que de nombreuses personnes sont dans la rue, peinent à payer leur loyer dans le privé ou sont dans l'obligation de quitter Versailles. C'est absurde ! Nous mettrons en place un plan de résorption. Nous recenserons les m² de bureaux inutilisés et accompagneront leur transformation en logements. Nous agirons sur le logement privé dégradé ou de mauvaise qualité. Si nécessaire, nous userons du droit de préemption, notamment pour rénover des logements en mauvais état et les transformer en logements conventionnés ou sociaux. Nous recourrons à des baux d'occupation précaire pour des bâtiments inoccupés, notamment en contractualisant avec les demandeurs, ou pour des activités de courte durée.

Nous développerons les habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets écologiques, solidaires, créant du lien.

50.RENOVER MASSIVEMENT LES LOGEMENTS EXISTANTS

Nous déploierons un plan de rénovation (isolation thermique et phonique) sans augmentation du coût total du logement. Les copropriétés privées et fragilisées ainsi que le logement social en seront les priorités. L'enjeu écologique et économique, notamment pour l'emploi, exige une mobilisation de grande ampleur.

- C 5** Quelle sera votre politique de création de logements sociaux ? Comptez-vous poursuivre la **politique de mixité sociale** en évitant les concentrations de logements sociaux ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

52.MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE GRACE A UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dès le début du mandat, nous oeuvrerons à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme compréhensible par tous, protégeant la ville de la spéculation immobilière, limitant les droits à construire pour réduire les marges des promoteurs, conservant l'identité de chaque quartier, en répartissant la densification sur l'ensemble des quartiers. Nous y fixerons un objectif de 25% de logement social à atteindre en 2025, notamment en développant le conventionnement, pour parvenir à terme à un objectif de 30% de logements sociaux. Nous organiserons la concertation préalable avec les riverains, les conseils de quartiers, les instances d'habitants, avant toute délivrance de permis de construire impactant l'environnement.

53.USER DU DROIT DE PREEMPTION

La ville peut acquérir un bien de manière prioritaire en particulier quand celui-ci représente un intérêt public. Cela

permet de limiter la spéculation immobilière et de réserver des emplacements pour des projets publics et d'habitat. Cela peut concerner aussi des activités commerciales et permettre à la ville de favoriser leur implantation.

54.CONCERTATION DE TOUS LES GRANDS PROJETS URBAINS

Concertation de tous les grands projets urbains

Nous réfléchirons ensemble pour conduire une concertation avec les habitants, et examiner la conformité de tous les grands projets urbains avec notre projet de ville : lutte contre la spéculation immobilière, habitat social, mixité sociale, équipements, services publics et activités diverses à l'échelle des quartiers, densité acceptable, sobriété énergétique, végétalisation.

55.ENCOURAGER L'HABITAT COOPERATIF

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. En créant des espaces de rencontre au quotidien, il permet de retisser des liens entre les habitants. Il rend aussi possible la cohabitation intergénérationnelle et une meilleure mixité sociale. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur. Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

C 6 Centres de santé polyvalents : quels supports comptez-vous apporter en complément des premières réalisations déjà ouvertes sur la commune ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

26.CREATION D'UN CENTRE DE SANTE

Pour promouvoir l'accès aux soins pour tous, et sur des plages horaires élargies en week-end et en soirée, pour éviter le déplacement et le temps d'attente aux urgences de l'hôpital Mignot, un centre de santé municipal sera créé dans Versailles. En lien avec les associations de médecins de centre de santé et les associations d'usagers, il sera étudié la possibilité d'associer des compétences d'ophtalmologie et de dentisterie.

D - Education et culture

D 1 Quelles dispositions comptez-vous prendre en matière de gestion des **cantines scolaires** ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

30.VISER 100% DE BIO ET LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le 100% bio pour la santé de nos enfants est possible, dans la restauration collective municipale (scolaires, personnes âgées, personnel). Nous favoriserons le local. Pour cela nous soutiendrons les petits.es producteurs.rices (AMAP et marchés) et développerons à l'échelle intercommunale et départementale une agriculture péri-urbaine de qualité, créatrice d'emplois et préservant l'environnement. Cela permettra de pérenniser l'approvisionnement de la ville en produits agricoles sains, éthiques et durables. Nous créerons une structure pour produire et transformer des produits bio pour la restauration municipale. Nous diminuerons le gaspillage dans la restauration collective. Nous développerons les initiations à la cuisine. Nous soutiendrons la création d'une régie de maraîchage bio pour les enfants des crèches. Nous visons 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine. C'est une mesure utile pour la santé et aussi pour l'économie locale.

D2 Pensez-vous développer l'offre actuelle de **spectacles** ? Si oui, dans que sens ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

58.MOBILISER DES MOYENS POUR LA CONVIVIALITE DANS TOUS LES QUARTIERS

Les habitants.es et leurs associations doivent pouvoir trouver du soutien pour organiser des initiatives comme les fêtes, bals populaires, fêtes de rues, vide-greniers, qui visent à animer leur quartier. Au-delà d'un éventuel soutien financier, les maisons de quartier pourront encourager et accompagner la réalisation de ces projets. L'espace public doit permettre les rencontres et la cohabitation de ses différents usages. Les espaces libres seront d'office disponibles pour des initiatives d'habitants.es. La fluidité, la simplicité et la confiance seront les caractéristiques des relations entre les habitants, les élus et les services techniques de la ville dans la réalisation des projets à travers la transparence dans les processus de décision et les disponibilités.

15.CREER UNE FETE DE LA JOURNEE DU JEU DE PAUME

Afin d'associer toute la population et de créer un événement festif, populaire et fédérateur, une fête de la journée du Jeu de Paume sera organisée en rappel du 20 juin 1789 où les députés.es ont juré de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution. Cette journée sera réalisée en concertation avec le milieu éducatif, associatif et culturel : une fête pour la démocratie du monde entier, dont le thème sera fixé chaque année.

D 3 Comment envisagez-vous d'améliorer le **fonctionnement des maisons de quartiers** ? Liens et communications avec les habitants, sites internet,

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

2.CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels.

Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du

jour du conseil municipal.

3. REALISER DES PROJETS IMAGINES ET DECIDES PAR LES HABITANTS.ES AVEC UN BUDGET PARTICIPATIF

Une fois par an, les habitants.es d'un quartier seront invités.ées à voter pour des projets et idées récoltés auprès des habitants.es. Un budget participatif de 2 800 000 € sera réparti entre les différents quartiers. Les services municipaux feront au préalable une analyse de la faisabilité réglementaire et une estimation du coût des projets.

E - Environnement et transition écologique

- E 1** Quelles mesures comptez-vous prendre pour réduire la facture **énergétique** de la commune ?
Quels bilans comptez-vous publier ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

19. LANCER UNE DEMARCHE ENERGETIQUE SOBRE, RENOUELABLE ET LOCALE

Enclencher une diminution de la consommation énergétique des services, des bâtiments et de la voirie de la commune, tout en menant des actions de sensibilisation des agents, des acteurs et de la population sur la culture de la sobriété et les solutions existantes.

Nous alimenterons les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.

Nous renforcerons le lien avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et les initiatives associatives, pour développer un service public de conseil et d'aide personnalisés aux particuliers. Pour favoriser la rénovation énergétique, les diagnostics énergétiques seront généralisés, la taxe foncière sera exonérée pour les propriétaires qui engagent des travaux importants et les familles à bas revenus bénéficieront d'une aide à l'investissement. Un dispositif de type tiers investisseur sera créé pour faciliter le choix de la réhabilitation et sécuriser la stabilité du coût du logement. Objectif : réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la ville et de 25 % la consommation énergétique par habitant.e d'ici 2030 (par rapport à 2020).

Nous soutiendrons les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne et locale. Nous rejoindrons l'Association européenne des villes en transition énergétique : EnergyCities.

- E 2** Quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre pour remédier, faire connaître et suivre les évolutions des **pollutions de l'air et les niveaux de bruits** dans la ville ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

25. AGIR SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à mesurer puis à réduire les niveaux de pollution sur la Ville. Nous commencerons par les élus et les services techniques de la ville incités à privilégier les transports en commun et la circulation douce. Nous mettrons en place la gratuité des transports collectifs dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution. La ville lancera une fois par mois la "Journée sans voiture". Et Versailles rejoindra l'Alliance des villes neutres en carbone comme Berlin, Stockholm, New York, Yokohama ou Melbourne.

Et comme beaucoup d'autres villes touristiques dans le monde, nous lancerons la création d'un parking relais (P+R) à destination des touristes motorisés visitant le château.

Et nous interdirons l'accès des poids lourds affichant une vignette crit'air supérieur ou égal à 2.

- E 3** La ville de Versailles a émis un avis réservé sur le projet des **tours réfrigérantes du Château**.

Vivre Versailles



écologie citoyenne

Que comptez-vous faire en la matière ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

1.DEVELOPPER LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES LOCALES

Associer les habitants.es pour co-construire les projets dès leur élaboration. Donner le pouvoir d'agir avant la décision. Aller plus loin que la prise en compte éventuelle d'avis.

L'élaboration des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et des scénarios alternatifs. Les habitants.es seront associés au suivi des projets. Ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage. Ils disposeront de toutes les explications nécessaires. Les dispositifs de concertation et d'information seront discutés et élaborés avec les habitants.es. Nous utiliserons, entre autres, les plateformes numériques pour faciliter les échanges.



F - Information démocratie et participation

- F1** Comment et par quels moyens comptez-vous veiller au bon fonctionnement des **Conseils de quartier** et, lorsque c'est nécessaire, l'améliorer ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

2.CREER DES CONSEILS DE QUARTIER PLUS INDEPENDANTS

Nous voulons donner plus d'écho à la participation des habitants.es et aussi inclure les publics moins habitués aux dispositifs consultatifs. Les Conseils de quartiers seront composés d'habitants.es tirés.ées au sort en plus des représentants actuels.

Les Conseils de Quartier désigneront leur président-e, leur règlement intérieur, l'ordre du jour et disposeront de moyens de communication directs avec les habitants. Un conseil de quartier pourra inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

3.REALISER DES PROJETS IMAGINES ET DECIDES PAR LES HABITANTS.ES AVEC UN BUDGET PARTICIPATIF

Une fois par an, les habitants.es d'un quartier seront invités.ées à voter pour des projets et idées récoltés auprès des habitants.es. Un budget participatif de 2 800 000 € sera réparti entre les différents quartiers. Les services municipaux feront au préalable une analyse de la faisabilité réglementaire et une estimation du coût des projets.

- F2** Envisagez-vous de mettre en place un dispositif **de budgets participatifs**, moyen d'intéresser les citoyens aux mécanismes de choix d'investissements dans la ville ou dans leur quartier ? Si oui, lequel ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

3.REALISER DES PROJETS IMAGINES ET DECIDES PAR LES HABITANTS.ES AVEC UN BUDGET PARTICIPATIF

Une fois par an, les habitants.es d'un quartier seront invités.ées à voter pour des projets et idées récoltés auprès des habitants.es. Un budget participatif de 2 800 000 € sera réparti entre les différents quartiers. Les services municipaux feront au préalable une analyse de la faisabilité réglementaire et une estimation du coût des projets.

- F3** Comment pensez-vous porter à la connaissance des citoyens avant leur mise en oeuvre, les calendriers et les préparatifs des **projets communaux d'investissement** ? Par quels moyens pourront-ils s'exprimer sur des projets encore modifiables ?

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

6.ASSOCIER LES HABITANTS AU BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, la municipalité aura un temps d'échange avec les habitants.es autour du budget municipal, en proposant plusieurs scénarios, dans chaque thématique et avant le vote du budget par le Conseil Municipal. Des ateliers permettant une meilleure compréhension des finances publiques seront proposés aux citoyens.

8. ACCUEILLIR LES ASSOCIATIONS COMME DES PARTENAIRES DE L'ECOSYSTEME VERSAILLES

Le financement éventuel des associations se fera en concertation et en co-construction avec les associations. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

9. OUVRIR ET GENERALISER LES COMITES D'USAGERS

Chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons de Quartier ...).

G - Autres projets ?

Existe-t-il des thèmes ou projets autres que ceux abordés ci-dessus, que vous avez l'intention d'aborder et de développer ? Si oui, veuillez en préciser la nature, les actions à mettre en oeuvre et les échéanciers.

Réponse de VIVRE VERSAILLES – ECOLOGIE CITOYENNE

Oui

76. METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ECONOMIE

Le développement économique doit être mis au service du mieux-être de tous. À l'image de l'économie sociale et solidaire, nous soutiendrons les activités caractérisées par leur utilité sociale, les conditions des salariés et l'impact environnemental de la production. Les formes coopératives seront privilégiées. Les groupes liés aux paradis fiscaux seront exclus de l'aide publique. De manière générale, seront privilégiées les aides remboursables plutôt que les subventions. Ainsi, c'est l'économie locale et la création d'emplois non-délocalisables qui seront soutenues effectivement.

